

Point sur l'aménagement du Port de Plaisance



■ Déroulement du calendrier depuis l'annonce du projet

- Signature d'une promesse de vente en juillet 2011 sur certains terrains propriété de la Ville
- Le Plan Local d'Urbanisme modifié a été arrêté en mai 2012
- Sollicitation de différents services en anticipation de la préparation des diverses demandes d'autorisation (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (D.R.I.E.E), archéologie préventive, VNF) puis organisation de réunions de travail rapprochées avec ces services

■ Démarrage des études préalables à compter de mai 2011

• Etablissement d'un diagnostic environnemental du site

Cette étude et les nombreuses observations d'espèces animales et végétales ont été réalisées par l'O.N.F sur une période de 15 mois. Ce travail a abouti par la finalisation de l'étude d'impact environnemental du projet et la définition des mesures compensatoires qu'il conviendra de mettre en œuvre (recréation de nouveaux habitats naturels... ceci en étroite collaboration avec l'IASEF représentée par son président Pascal Thoyer.

• Préparation du dossier Loi sur l'eau

Ce dossier intègre les diverses analyses techniques du site et du projet mais également les mesures compensatoires (tant d'un point de vue environnemental qu'hydraulique, notamment au regard des risques d'inondations). Le montage de ce dossier par le bureau d'étude a pris 11 mois. Il a été déposé fin août 2012 à la DRIEE pour instruction. (Leurs services mettent généralement 12 mois pour procéder à une telle instruction.) La procédure prévoit une enquête publique.

• Préparation du permis d'aménager

Le projet de permis d'aménager a été présenté à la Ville début octobre. Il détermine notamment l'affectation des espaces dans l'emprise de l'opération (espaces privatifs, futurs espaces publics...) Le dossier est en ce moment examiné par nos services. Ce premier dossier sera complété par une autre demande concernant le bassin en lui-même.

Depuis le démarrage de l'opération, la Ville et l'aménageur se sont réunis au rythme d'une séance de travail mensuelle, minimum, (3 à 4h) avec les différents intervenants accompagnant le maître d'ouvrage, l'architecte du projet, l'ONF, les VNF, le DRIEE, le bureau d'études réseaux, hydraulique pour :

- Arrêter le parti architectural général du projet
- Définir l'ambiance du projet (mobiliers urbains, choix de clôtures)
- Arrêter les modalités de traitement des espaces publics (parc paysager, aire de jeu, stationnement, espaces verts...)
- Faire le choix du système de traitement des ordures ménagères
- Réaliser une approche commerciale du site (en vue de l'accueil des commerces sur cette zone).

Le planning de l'opération, recalé en fonction de l'évolution des études, prévoit un démarrage des 1^{ers} travaux de VRD fin 2013 et un début de construction des bâtiments en 2014. Une livraison semble envisageable fin 2015.

Aujourd'hui ce projet qui prend corps sera articulé autour d'un bassin comprenant :

- 1 écluse d'accès à 130 anneaux (en location)
- 330 logements à la périphérie du bassin (maisons individuelles, immeubles, lots à bâtir)
- Parkings modulables en agora
- Un hôtel et des commerces de tout ordre en nombre suffisent

Pour toutes demandes d'information, contactez la mairie qui transmettra : 01 34 08 19 19